

facteur a toujours eu la liberté, et personne ne lui a jamais contestée, d'aller où il voulait pour son repas.

Le député de Winnipeg-Nord a critiqué mon manque de préoccupation dans l'affaire Lapalme, et il a tenté de m'attribuer une attitude antipathique aux travailleurs. A aucun moment au cours du différend Lapalme, les Postes ou le ministre des Postes n'ont-ils manifesté de désintéressement à l'égard des employés de Lapalme. Il y a déjà plus d'un an, avant que se déclenche le différend actuel, le ministre des Postes a offert de les prendre tous au service du ministère des Postes et la majorité d'entre eux, soit 245 sur environ 397, avaient accepté cette offre au mois de mars 1969, en moins de 24 heures. Mais c'est leur syndicat qui ne s'est pas soulié de leur sort, démontrant par le fait même son indifférence à l'égard de ses membres, alors qu'il aurait voulu que ces derniers prennent ses intérêts à cœur.

Le député de Winnipeg-Nord a également donné comme exemple de mon indifférence à l'égard des employés, le fait que j'ai accepté la disparition de la revue *Le Travail*. Il est peut-être un distingué défenseur des travailleurs, et je l'en félicite chaleureusement, mais il n'est pas assez au courant, semble-t-il, de ce qui se passe dans le monde du travail au Québec pour savoir que *Le Travail* paraît toujours, sous une forme différente et moins fréquemment qu'autrefois peut-être, mais on le publie encore aujourd'hui. Ce n'est pas plus antisindical, je pense, que mon refus d'accepter la suggestion de son collègue le député de Yord-Sud (M. Lewis), qui prétendait que le ministre des Postes pourrait imposer un syndicat à tous les entrepreneurs privés et que pour surmonter la difficulté provenant du fait que l'un des entrepreneurs possédait déjà son syndicat, celui des *Teamsters*, le ministre des Postes n'avait qu'à conseiller à cet employeur d'établir une nouvelle compagnie, d'y inclure ce nouveau groupe et de renoncer par le fait même à toute responsabilité à l'égard des *Teamsters*. Je me demande, monsieur l'Orateur, qui faisait preuve alors d'esprit antisindical et agissait comme l'avocat-conseil d'une compagnie.

Je ne crois pas avoir agi contre les syndicats non plus en refusant de diviser les unités de négociation dans la Fonction publique et au ministère des Postes pour rendre service à la CSN ou en faisant en sorte que tous ceux qui entreraient au service du ministère des Postes, comme chauffeurs, soient obligés de devenir membres des unités de négociation qui existaient alors, celles qui négocient aujourd'hui au nom des employés du ministère des Postes. Ce n'est pas antisalarial. Le ministre des Postes n'est pas ennemi des tra-

[L'hon. M. Kierans.]

vailleurs quand il se préoccupe de supprimer le gaspillage et le parasitisme qui ont pris racine depuis un siècle. Car c'est cela, le fond de l'affaire Lapalme. Les frais seront peut-être de un million et demi de dollars pendant la période de transition, mais le fait est que nous transporterons le courrier de Montréal avec un service de camionnage employant 257 conducteurs au lieu des 459 dont les contribuables canadiens supportaient jusqu'ici le fardeau. Les coûts de transition seront donc d'un million à un million et demi de dollars mais l'économie permanente réalisée dans ce secteur par les contribuables du pays sera de deux millions de dollars par an. Ce souci permanent des intérêts du public n'est pas antitravailleurs et je ne pense pas critiquer mes collègues actuels aux Postes en disant que celles-ci sont une véritable mine d'or pour celui qui veut chercher les moyens de gérer le ministère et d'administrer les fonds publics comme ils doivent l'être. Je ne crois pas me montrer hostile envers les travailleurs lorsque je dis au Directeur régional de l'Ontario qu'il pourrait examiner de plus près ce qui se passe à Toronto où 30.1 p. 100 des livrées dans les boîtes aux lettres rouges de la ville ne récoltent pas même une seule lettre.

Dans le cadre de cet effort de normalisation, nous avons examiné des bureaux de poste dans les régions rurales. Le fait qu'on peut en fermer un si grand nombre en ce moment ne reflète pas un désir irrésistible et effréné de réduire à tout prix les frais et les services mais simplement la disparition de certaines collectivités et l'exode rural. Lorsque nous fermons un bureau de poste dans une communauté, nous le faisons longtemps après que le médecin, le dentiste, les banques et les écoles ont quitté les lieux. Lorsque nous fermons un bureau de poste nous nous assurons toujours qu'un autre service est disponible.

M. Benjamin: Assuré par un cheval et une carriole.

L'hon. M. Kierans: C'est un service qui devient complet et satisfaisant dès que les gens voient clair et s'habituent à cette petite chose très simple qu'on appelle le changement.

Depuis 23 mois on a proposé un grand nombre de motions au sujet des Postes. Il est évident que le ministre des Postes doit être coupable de quelque chose; je suppose donc que je suis coupable. Et de quoi donc? Sans doute d'avoir réveillé le géant endormi qu'était le ministère des Postes. Ce n'était pas seulement un géant endormi, c'était un géant drogué.

Une voix: Ne soyez pas modeste.